

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2023**

Date de la convocation : 23 Janvier 2023

Date d'affichage : Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 29

---

L'an deux mille vingt trois

Le 03 février à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages à la mairie de Gannat en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Étaient présents : Mme POUZADOUX Véronique, M. GATIGNOL Serge (porteur d'un pouvoir de M. RAY François), Mme BERTOLUCCI Annick, M. DOMINE Sylvain, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Y Vincent, M. DAKKAR Amar, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine (porteur d'un pouvoir de Mme BRUNEL Céline), M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique, Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme COLONNA D'ISTRIA Violaine (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert) formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. RAY François, M. MONTJOL Hubert, Mme BRUNEL Céline, Mme PERONNET Cathy

M. AMARGIER Quentin a été élu secrétaire de séance.

---

**N° 23/1. ADMINISTRATION GENERALE – DECISIONS MUNICIPALES**

**Intervention de M. Coulon**

« On vous remercie Mme la Maire de nous avoir autorisés à consulter les écritures comptables. Le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses attributions. Les décisions prises entre deux conseils doivent être rapportées au conseil municipal suivant. Alors effectivement, la consultation a confirmé nos doutes. Je donne quelques exemples. Aucune décision municipale n'a été prise pour la location d'une patinoire pour 6 000€, le contrat de prévision météorologique Météo France 2 400€, l'impression de l'agenda municipal imprimerie des 4 vents 10 000 €, le feu d'artifice, etc ... »

**Intervention de Mme le Maire**

« Vous déciderez avec les présidents de groupes et la directrice générale des services de la procédure à suivre. »

Le conseil municipal prend acte.

---

**N° 23/2. FINANCES PUBLIQUES -- DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

Arrivée de Mme Christine Courtinat à 19h30 pendant la présentation du DOB

## **Intervention de M. Prevautat**

« A propos de ce débat d'orientations budgétaires, vous avez commencé par faire un bilan des résultats de l'année 2022. Je vois qu'effectivement nous avons alerté sur les difficultés qu'allait rencontrer la commune et il me semble que maintenant on est devant.

Ça fait plusieurs années qu'on insiste sur la diminution importante de la capacité d'autofinancement puisque celle-ci en 2022 va s'élever à 673 227€. Une capacité d'autofinancement brute de 673 000€ et un remboursement de capital de dettes de 894 000€ ce qui fait une capacité d'autofinancement nette après remboursement de la dette de -221 000€. C'est une situation qui évidemment n'est pas du tout favorable. En ce qui concerne les résultats de fonctionnement reportés, vous avez évoqué en 2022 : ils étaient de 555 000€ et prévu en 2023, 481 000€ soit une diminution d'environ 13.5%. Ce qui est quand même assez considérable. Et pourtant, n'oublions pas en 2019 : vente de terrain à la communauté des communes 600 000€, en 2020 : contrairement à ce qu'on peut penser, le confinement a été bénéfique pour les finances de la ville de Gannat puisqu'il a généré une économie d'environ 200 000€. Je l'ai déjà dit lors d'un précédent DOB, la mauvaise situation financière actuelle ne peut pas à ce jour être mise en totalité sur le contexte de l'augmentation des coûts d'énergie puisque nous n'en sommes pas encore dans le plein rendement.

On a pu remarquer dans la presse locale que votre collègue de Saint Pourçain explique, et bien sûr qu'il rencontre exactement les mêmes difficultés que vous, mais lui il s'en moque puisqu'il a les réserves financières qui lui permettront de faire face. Malheureusement pour nous ce n'est pas notre cas ! Je pense que l'excédent dont il dispose ; il préférerait l'utiliser ailleurs que dans les dépenses de gaz et d'électricité. Cela dit, il a des réserves, et nous, nous n'en avons pas donc la situation sera difficile.

Concernant les perspectives de 2023, vous estimez en fonctionnement que les dépenses d'énergie pourraient connaître une hausse de plus de 911 000 €. Je me répète alors : vous avez pris des mesures d'économie. Vous les avez listées : on baisse de quelques degrés à raison de 20° dans les écoles, 19° dans les vestiaires, 14° dans les gymnases, 20° dans les bureaux, 16° dans les ateliers, fermeture supplémentaire de 15 jours pour la piscine, fermeture du Centre Socio-Culturel du 17 décembre au 31 mars 2023, arrêt de l'éclairage public de minuit à 5h, arrêt des éclairages de nuit sur les stades. Ça a un petit peu tardé d'ailleurs à se mettre en place. Enfin bon c'est fait ! Vous estimez que ça va générer une économie de 521 000 €. Alors là écoutez franchement, on est en mesure de se douter que ce chiffre est un peu surévalué ou alors si c'est le cas, ce que je souhaite pour les finances de la ville, on peut se demander "mais pourquoi vous ne l'avez pas fait plus tôt !" Cela dit les économies espérées ne doivent pas cacher de votre part l'absence d'investissement vers des énergies durables et moins coûteuses ; c'est quand même un point qu'il faut souligner. Il aura peut-être fallu une guerre pour qu'enfin vous décidiez de vous y mettre.

En ce qui concerne le budget 2023, il sera difficile à établir mais encore plus à tenir. En fonctionnement, les quelques ballons d'oxygène ne suffiront probablement pas à rétablir la situation. Les bases de taxe foncière connaîtront une hausse de 7,1%, vous dites 5,53% en réel. On peut remarquer avec tristesse et quel dommage que le PLU voté par votre majorité ait supprimé près de 70% des surfaces constructibles.

Pourtant ces difficultés annoncées ne vous empêchent pas de prévoir des investissements qui peuvent paraître inadaptés compte tenu de notre situation financière actuelle. Je prendrai comme exemple le fait que vous pensez pouvoir les investissements avec 1/3 d'autofinancement, 1/3 de subventions, 1/3 d'emprunt. Subvention et emprunt peut-être, mais le tiers d'autofinancement il n'y en a plus donc il va encore y avoir un problème. Vous l'avez dit : nous ne sommes plus dans des taux d'intérêt à 0 5% mais plutôt à 3.5% et certains disent bientôt 4%.

L'endettement n'est pas un problème. Quand les taux d'intérêt étaient faibles, il ne fallait pas hésiter. Maintenant c'est trop tard. En conclusion, je dirai que vous qui reprenez des phrases célèbres et qui estimez que la meilleure façon de prédire l'avenir c'est encore de le créer, je pense que nous sommes en droit d'affirmer que l'avenir que vous allez créer pour Gannat ne présage rien de bon ».

#### **Intervention de Mme Colonna d'Istria**

« Bon tous ces chiffres...Il y a une chose qui m'amuse un peu. Ça y est le thème de sobriété s'est invité dans les discours. Cette année, il est associé à sobriété énergétique. On comprend pourquoi vu tout ce qui vient d'être présenté. Je vais rejoindre ce que vient de dire Monsieur Prévautat : je trouve que c'est un peu dommage qu'il ait fallu attendre aussi longtemps pour éteindre la lumière parce qu'en fait ça fait bien longtemps qu'on sait qu'il faut le faire pour la faune, pour plein de raisons économiques et il est attendu d'être acculé pour prendre des décisions.

Comme il y a eu beaucoup de choses qui ont été dites sur les aspects financiers, je vais essayer d'exprimer les choses qui concernent les orientations. Je pense que les orientations sont très en dessous des défis qui sont les nôtres aujourd'hui. C'est-à-dire l'habitabilité de notre environnement. Très sérieusement, je ne sais pas si vous avez mentionné la question de l'éco anxiété. Ce n'est pas seulement ce qui est en train de se jouer et de se passer. N'importe quels gestes qui vont réduire notre impact peuvent permettre de limiter les dégâts. On a plusieurs choses à faire qui sont importantes. Il y a la question des transports qui est indispensable : il faut sortir à Gannat de notre dépendance aux véhicules thermiques, aux véhicules automobiles. Je suis désolée mais la voie verte n'est pas une réponse. Le problème quand on sera acculé ça sera trop tard ; on ne pourra pas appuyer sur un bouton pour éteindre la lumière. La question des mobilités ne se règlera pas comme ça. La question de séparer les activités associatives des activités scolaires c'est l'inverse de ce qu'il faudrait faire. Rentabiliser au maximum les bâtiments qui existent, les faire fonctionner le plus longtemps possible, éviter d'avoir un bâtiment qui ne sert que 50% de son temps d'existence. La friche, réinvestir les friches, c'est important c'est sûr mais la première question à se poser avant même de construire c'est est-ce qu'il faut construire ? Je suis désolée mais je trouve que les orientations sont totalement insuffisantes par rapport aux défis. Je vous invite à aller regarder les 7 péchés capitaux des collectivités territoriales mais quand on essaie de faire des projets qui ne changeront rien ça s'appelle la perfidie et voilà je trouve que c'est vraiment dommage quand on a les capacités d'agir pour le collectif de ne rien faire. »

#### **Intervention de M. Dominé**

« Vous faites la leçon à la municipalité en place alors que ce que vient de dire Madame Colonna D'Istria est certainement vrai mais ce n'est pas la conséquence de huit années. Je pense que c'est une conséquence bien plus longue. Je rebondis sur "le construire des bâtiments" : je partage et je pense qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites par le passé : la situation était différente, les données étaient différentes, les variables étaient différentes. Je ne juge pas. Quant à Monsieur Prévautat : je ne lui connaissais pas encore la capacité d'être devin ou cette capacité de prédire tout ce qui est tombé quand même sur le dos des collectivités ! Je suis l'actualité et puis, j'ai la chance ou la malchance de devoir faire beaucoup de trajets. Je vois ce qui se passe aussi dans toutes les communes. Donc je me dis quand même que Gannat n'est pas le petit village isolé dans une France qui va très bien. Il y a des situations différentes en fonction des communes. Mais globalement, on ne peut pas dire que Gannat est plus ou moins que ... C'est une situation qui était à mon sens assez difficilement prévisible. 2 années de COVID, une guerre en Ukraine ... C'était possible d'arrêter certains types de production d'énergie. Pourquoi pas ; mais sans en parallèle mettre les moyens de produire différemment de l'énergie. Je ne veux pas savoir quel gouvernement a fait quoi. Ce n'est pas forcément une bonne chose de ne pas payer cher les choses ; parce qu'on ne se rend pas compte après de la souveraineté qu'il faut avoir. Je n'avais d'ailleurs pas prédit mais j'avais observé l'année dernière, la perte d'autonomie de la municipalité dans la gestion de ses ressources fiscales. On la

subit aujourd'hui. Mais ce n'est plus seulement les ressources fiscales ; c'est également le prix d'électricité qu'on ne maîtrise même plus au niveau de l'Etat. C'est quand même assez surprenant et plus personne à la main sur quoi que ce soit. Alors oui il faut agir ; alors oui j'entends mais on a l'impression qu'on découvre la situation et qu'on n'a rien fait ! Ça fait 8 ans que cette municipalité en place avec les équipes a évolué et ça fait 8 ans qu'on travaille sur ces sujets-là. Il y a des projets qui sont menés !

Quant au côté "injonctions contradictoires" : faites de l'éolien faites du photovoltaïque. Dès qu'on essaie : "attention il ne faut pas le faire là, il ne faut pas le faire ici, faut pas !" A un moment donné, je veux bien qu'on nous reproche plein de choses mais non ... Je disais juste que vous aviez cette capacité à prédire les choses et d'ailleurs je voulais commencer par ça mais ce qu'a dit Violaine Colonna d'Istria m'a fait un peu changer d'axe. Je remercie les équipes d'ailleurs pour la qualité du document et le travail au quotidien qui est fait. Les équipes travaillent au quotidien pour accentuer la sobriété énergétique ; les associations ont pris le relais pour faire attention et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elles le font. Ça fait 8 ans que je suis au conseil municipal et ça fait 8 ans que c'est fait. Effectivement on aurait pu aller faire mieux et plus loin après je pense que là on a une responsabilité collective parce que les bâtiments n'ont pas été construits sous cette municipalité.

Si je résume ce que disait Monsieur Prevautat : il y a une mauvaise gestion et des mauvais choix qui expliquent la situation dans laquelle on est à ce jour. Il y a effectivement des choix qui ont été faits : bons ou mauvais. Des erreurs ont été faites aussi. En tous cas, vous ne pouvez pas nier que l'accélération de la situation financière de Gannat n'est pas liée à cette gestion. Elle a même été anticipée et il y a un travail de fond qui a été fait par les agents et les élus des équipes municipales successives pour essayer justement de minimiser l'impact de cette situation. Et je pense que les chiffres le démontrent assez largement. Sur les choix et les orientations, j'ai vu les différentes pistes. Je salue le travail de Madame Le Maire. On oublie le travail d'aller chercher des financements, d'essayer de mener des combats dans d'autres instances qui permettent d'infléchir. Alors effectivement il faut beaucoup d'énergie mais en tous cas ça permet de faire réfléchir. Au sujet de la piscine, vous parlez de St Pourçain Monsieur Prévautat. Il y a une différence quand même fondamentale avec St Pourçain : on ne peut pas comparer St Pourçain qui est une piscine qui fonctionne 4 mois dans l'année et celle de Gannat qui fonctionne à l'année pour justement conserver l'apprentissage scolaire et éviter certainement des drames. Je ne vois pas en quoi si on supprime la piscine, la collectivité fonctionnera beaucoup mieux. Bon c'est un choix ; pourquoi pas mais je ne crois pas en ce choix. Après il y a d'autres choix possibles comme faire un équipement mutualisé pour que cette piscine passe enfin au niveau communautaire ce qui serait beaucoup plus juste pour la collectivité et pour l'utilisation qu'on en a. Le projet pôle associatif m'a fait aussi réagir sur les scolaires. Je pense qu'il y a une incompréhension et je me tourne vers Stéphanie Cartoux en vous rappelant que c'est cette municipalité qui a mis en place un plan éducatif global pour essayer justement de créer du lien entre le monde associatif, le monde périscolaire et les accueils de loisirs. Le sujet est de traiter des problématiques d'utilisations différentes des publics. On rencontre d'ailleurs avant ce conseil avec Monsieur Gatignol une association qui a des difficultés avec le voisinage. Vous voyez c'est du concret ça aussi ! Je veux bien qu'on nous explique la vie mais à un moment donné on fait aussi en fonction de ce qu'on perçoit de la population. Parce qu'on n'est pas là pour porter telle ou telle chose, on est là pour porter les projets et les sujets de la population. Enfin la taxe foncière c'est le seul impôt que l'Etat a bien voulu nous laisser avec une marge de manœuvre et là aussi il faut regarder les choses assez clairement. La capacité d'un pilote d'avion c'est sa capacité à voir une montagne se dresser devant lui, c'est sa capacité à prendre les bonnes décisions pour éviter la montagne : soit il peut attendre que l'Etat rabote un peu la montagne soit il prend les bonnes décisions qui ne sont pas forcément ultra populaires et il se dit, il va falloir ajuster les niveaux de taxes foncières pour justement passer la montagne à ce moment-là. Je suis assez surpris ; je comprends les prises de position mais il n'y a même pas en fait juste un mot pour dire quand même

que beaucoup de choses ont été faites pour justement maîtriser et amortir finalement là où nous en sommes aujourd'hui.

#### **Intervention de M. Prevautat**

« Puisque j'ai été nommément mis en cause, il faut quand même que j'apporte quelques réponses. Vous me traitez de devin, je n'ai jamais prévu qu'il y aurait une hausse des coûts de l'énergie ce n'est pas ça le problème ; ou une guerre en Ukraine, pas du tout ; ou un virus chinois, pas du tout. Ce que j'avais prévu, c'est que la pente que connaissait le résultat financier allait tôt ou tard nous emmener vers des problèmes ... C'est ce qu'on appelle en analyse financière l'effet ciseaux : vous devez connaître je suppose, on le subit depuis des années. Je ne peux pas féliciter Madame le Maire pour une gestion que je n'estime pas si bonne que ça, je ne vais pas non plus l'estimer ultra mauvaise. Il ne faut pas exagérer. Il y a eu des loupés, elle a fait trop fort, trop vite et elle a coulé les finances de la commune voilà c'est dit. ... »

#### **Intervention de M. Coulon**

« J'avais une observation et puis j'ai une question.

L'observation est rapide : j'ai essayé de lire avec attention les 51 pages du dossier alors d'abord c'est un dossier qui est très bien fait. Je félicite ceux qui l'ont préparé et rédigé, c'est très bien fait. Tout au long de ces 51 pages, je n'ai pas trouvé une ligne, un mot, une seule fois le mot voirie. La voirie sera donc la grande absente du budget 2023.

Concernant la question, c'est une question que je vous avais déjà posée l'année passée Madame la Maire. Vous m'aviez répondu "je vais me renseigner". La question est la suivante : ça concerne l'annuité de la dette. Je crois qu'on est tous d'accord là-dessus, une dette raisonnable par année tourne autour de 6/6.5 millions d'euros. En revanche, où l'on s'interroge, c'est sur l'annuité de la dette. Vous remboursez chaque année 1 million d'euros. Vous nous avez présenté dans le document les difficultés que vous avez. Il vous manque 300 000 € pour équilibrer la section de fonctionnement. Regardez l'annuité de la dette : 1 million qui se décompose à peu près entre 100 000 € pour les intérêts et 900 000 € pour le capital : "c'est énorme c'est colossal". J'ai regardé un petit peu ce que font les autres communes. La moyenne des communes en France de 5000, 6000 ou 7000 habitants qui sont comparables à Gannat. Elles ont toutes environ entre 600 000 € et 700 000€ de remboursement d'annuité de la dette c'est-à-dire entre 300 000€, 350 000€ voire 400 000€ de moins. Ma question est la suivante : qu'est-ce qui explique et justifie que l'annuité de la dette ? Le montant de la dette en elle-même est tout à fait raisonnable et normal ; même si c'est un petit peu plus que la moyenne c'est pas grave ça reste très raisonnable mais qu'est-ce qui justifie que vous payez 300 000 € à 400 000 € de plus chaque année par rapport aux autres communes de même taille de même importance ?

On a pris comme exemple St Pourçain. Leur dette est inférieure à Gannat mais pas de très loin, et la Ville rembourse 600 000 € à 650 000 € chaque année. La moyenne en France c'est 100€ par habitant. 100€ par habitant c'est la moyenne qu'on retrouve depuis des années sur l'annuité de la dette. Vous êtes à 166€ par habitant c'est à dire pratiquement 70% de plus que la moyenne avec une dette qui est normale et raisonnable. Là, il y a peut-être une source d'économie ? Dans ce document, vous faites référence aux difficultés de l'énergie et au déficit de 300 000€. Il y a là 400 000€ dont on n'arrive pas à expliquer, ils sont en trop à quelque part. Pourquoi votre dette n'est pas comparable à celle des autres communes ? C'est une question parce que je n'ai pas la réponse. »

#### **Intervention de M. Gatignol**

« Je voulais donner deux ou trois précisions. On a parlé d'énergie renouvelable sur les friches ou les parcelles "abimées". Alors effectivement pour entreprendre de tels projets il faut avoir des parcelles disponibles. Elles ne le sont pas toutes encore aujourd'hui. Quand on décide de mener un projet photovoltaïque, le délai pour couper le ruban c'est à peu près 5 ans. Il y a des mesures législatives en cours de travail alors j'espère que ce délai sera raccourci. Ensuite, vous avez parlé du PLU. Le meilleur moyen de faire des économies c'est d'éviter de faire des tranchées pour passer des réseaux et d'agrandir sur l'extérieur ; c'est une source d'économie. Enfin l'isolation des bâtiments communaux : bien sûr qu'on n'a pas attendu. Il faut du temps entre le moment où on décide et le moment où on obtient les résultats. Il faut 2 ans : alors heureusement qu'on l'a fait parce que ça va quand même atténuer un petit peu ce qui nous arrive. »

#### **Intervention de Mme le Maire.**

« Merci, on va essayer collectivement de répondre à M. Coulon en approfondissant notre annuité de dette ; et bien sûr sur la voirie. Mais comme M. Prevautat dit : on a été trop fort trop dur trop vite ; et bien peut être que sur la voirie - on a été trop fort trop dur trop vite. D'ailleurs, pour répondre à M. Coulon, on a engagé de gros travaux pendant ces dernières années dans la rue des Moulins et autres. Il est vrai que sur cette année 2023, il y aura des travaux de voirie de moins grande ampleur afin d'entretenir plus de voiries. Il n'y aura pas un gros projet de voirie, on sera sur un aménagement quotidien et de réparation. Peut-être qu'aujourd'hui il faut aussi que nos chemins ressemblent à des chemins. Il faut arrêter de tout goudronner. Je vous remercie d'avoir pris part à ce débat. On prend acte que ce débat a bien eu lieu et je vous invite à continuer l'ordre du jour.

Le conseil municipal prend acte.

---

### **N° 23/3.        CAMPING DU MONT LIBRE : DESAFFECTATION – DECLASSEMENT – CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE**

#### **Intervention de M. Prevautat**

« Mes chers collègues, à propos de cette convention d'occupation précaire. Nous avons cherché sur internet et avons trouvé de multiples renseignements sur ce type de contrat. Il faut savoir que les COP (conventions d'occupation précaire) n'ont pas de définition juridique précise. Ce sont des contrats qu'on appelle « sui generis » c'est-à-dire qui sont librement consentis entre les parties. La jurisprudence des derniers tribunaux, les décisions des tribunaux doivent évidemment examiner leur conformité avec la réglementation en vigueur. Nous avons trouvé beaucoup d'arrêts de la Cour de Cassation. Pour l'instant, ce sont les juridictions civiles qui se sont penchées sur cette question. En ce qui concerne les COP, la notion essentielle c'est la précarité. Cette précarité, Madame le Maire, elle n'est pas définie par le fait de nommer la convention précaire, elle est définie par la précarité du bâtiment ou de l'immeuble qui fait l'objet de la location. C'est un contrat que l'on rencontre dans les opérations d'aménagement de différentes collectivités lorsqu'il s'agit d'acheter année après année, des morceaux de bâtiment et autres qui sont voués à la destruction en attendant que le dossier se réalise. Ça peut demander 5 ans, 10 ans, 15 ans ou 20 ans. Certains bâtiments sont loués pour éviter notamment les squatteurs ou autre ou rendre service à des sociétés. La précarité est intrinsèquement liée à la précarité de l'immeuble. J'espère qu'on n'a pas l'intention de détruire notre camping ! La notion fondamentale n'est pas constituée. De plus, les tribunaux, les décisions de la Cour de Cassation ce n'est pas rien quand même ; la Cour de Cassation ce n'est pas le tribunal d'instance de Vichy c'est la Cour de Cassation. Il faut un loyer modique, c'est l'autre condition de précarité. Le locataire doit s'en aller du jour au lendemain quand les bulldozers arrivent. En contrepartie, il doit avoir un loyer modique et le loyer comme vous avez prévu c'est-à-dire 25 000€ qui représentent 25% du chiffre d'affaires de l'année 2022 ; ce ne peut pas être qualifié par les tribunaux de loyer modique. De plus, la convention ne doit pas avoir de terme puisque le terme c'est le moment venu lorsque les bulldozers entreront en action pour détruire l'immeuble. Or, vous avez

fait un terme de 6 ans. Autre élément, la jurisprudence et les tribunaux sont très sévères lorsqu'ils détectent que ces COP ont été passées dans ce qu'on appelle la fraude intellectuelle dans le but d'échapper au statut des baux commerciaux. Il me semble que votre projet est absolument dans ce cas. Tout ça signifie que le moment venu, si ce moment arrive, la COP que vous allez conclure avec le preneur sera requalifiée à 100% sûr et certain en bail commercial avec tous les inconvénients qui vont avec : durée de 9 ans obligatoire, maintien dans les lieux, indemnités d'éviction qui peut être évaluées à plusieurs années de chiffre d'affaires etc.

Cette COP est un problème assez grave et vous nous proposez de la voter. Vous pensez bien qu'il me semblait nécessaire de faire le bilan sur ce projet. Cela dit, il peut y avoir une solution de secours car l'article L 145 2-3 du code du commerce stipule que le statut des baux commerciaux s'applique à condition que ces baux ne comportent aucune emprise sur le domaine public. Il revient à dire que si vous voulez avoir un contrat à peu près solide, il faudrait supprimer la première partie de votre délibération et surtout ne pas déclasser le terrain de camping du domaine public pour le passer dans le privé. Si le camping reste dans le domaine public, le statut des baux commerciaux ne pourra pas s'appliquer. C'est en tant que conseiller, je vérifie, je fais attention aux intérêts de la commune. Je sais que vous allez voter le contrat d'occupation précaire. Nous n'allons pas le voter, vous savez pourquoi mais par précaution je pense qu'il faudrait supprimer la première partie de votre délibération et surtout ne pas déclasser le terrain. »

#### **Intervention de M. Dominé**

« J'entends le conseil. En commission des finances, on nous a confirmé et je n'ai aucun doute là-dessus. Ce contrat a été élaboré par un avocat. Je ne sais pas c'est quand même un avocat qui a lu et relu avec les équipes municipales. Je veux bien, j'entends, peut-être que l'avenir nous donnera raison. Vous prenez la parole et vous affolez la moitié du conseil municipal. On s'appuie sur des gens compétents qui ont les diplômes pour et qui ont fait le contrat en bonne et due forme. Auquel cas, je ne sais pas quelle capacité a la commune à se retourner vers l'avocat qui nous a conseillé sur ce dossier ? Voilà je trouve assez surprenant, je ne sais pas qui croire ? C'est vous peut être qui avez raison, peut être que c'est l'avocat... J'aurais plutôt tendance à rester sur les équipes municipales qui ont travaillé sur le dossier avec les services compétents. »

#### **Intervention de M. Prevautat**

« Si vous permettez, lors de la commission des finances, l'avocat n'a fait que rédiger le contrat. Elle n'a donné aucune information sur la structure juridique des conventions d'occupation précaire. J'ai l'impression qu'elle ne s'est pas tellement renseignée sur la question. Elle a commis plusieurs erreurs, ne serait-ce déjà que de mettre un terme. Elle a mis un terme de 6 ans donc déjà dans une convention d'occupation précaire ça donne le ton...J'ai fait du droit, je m'excuse, nul n'est parfait, mais je sais encore lire des textes. On a lu des documents établis par des avocats qui participent souvent aux travaux de la Cour de Cassation. Je n'ai rien contre l'avocat de la commune, je la connais pas. Je pense qu'elle est très compétente dans son domaine qui est plutôt administratif ».

#### **Intervention de M.Coulon**

« On n'est pas des avocats ou des juristes, on a simplement fait un travail de recherche sur ce dossier. Pour une COP, il est nécessaire dans la délibération de motiver la précarité. Ça revient pratiquement dans tous les textes trouvés. Or ici, on ne trouve pas dans la délibération de motivation de la précarité. On ne fait que vous alerter là-dessus. On regrette peut-être en commission qu'il n'y ait pas eu un travail plus important sur l'examen des différentes formules.

Vous êtes partis sur une COP, c'est votre choix, on le respecte tout à fait. Par contre, c'est dommage qu'on ne se soit pas plus penché sur une solution alternative la plus connue comme la délégation de service public.

Pour nous, elle s'adaptait parfaitement à un camping. C'est pourquoi, énormément de campings en France ont recours à cette délégation de service public. Elle offre comme avantage une sécurité

juridique aussi bien pour la collectivité que pour l'exploitant. C'est une formule très utilisée par les collectivités depuis une trentaine d'années qui offre la sécurité juridique. Or là, vous avez fait un choix qui est plutôt une formule fragile et difficile à mettre en œuvre et incertaine sur le plan juridique. On a le sentiment qu'il était possible de faire simple et vous avez cherché à faire compliqué c'est un petit peu ce qui nous interpelle. »

### **Réponse de Mme le Maire**

« Je vous remercie pour ces éléments. On y travaille depuis quelques mois. Le modèle de convention précaire d'occupation on l'a tous en main depuis le mois de septembre. On a pris la tâche de notre avocate pour travailler et rédiger et faire les choses. Dire aussi ce soir que St Pourçain est exemplaire, ils ont aussi ce format-là fait par leur propre avocat sur la convention d'occupation précaire. C'est une formule qui fonctionne chez eux depuis 2 ans. Ils ont la même formulation avec un avocat aussi. On ne va pas le citer vu qu'ils nous ont passé des éléments. Éléments juridiques qu'on a aussi comparés avec l'avocat de St Pourçain qui est aussi l'avocat de la Communauté de communes. Il est vrai qu'on confronte des avocats qui ne se connaissent pas et qui arrivent tous sur la même conclusion dans la manière de faire. Je note les points que vous m'alertez et même si j'ai fait aussi quelques études de droit et je n'ai pas la prétention d'être experte dans ces sujets-là. J'ai tendance à vouloir leur faire confiance, et leur faire confiance aussi sur la justification s'il devait y avoir problème parce que là on parle au cas où il y aurait un problème. On est bien d'accord de la précarité et c'est vrai que tous les critères par la jurisprudence sont étudiés suivant l'investissement qui a été mis, par rapport aux délais etc. Plusieurs choses sont à prendre en considération, et il est vrai et je le dis très sereinement s'il y avait problème, le seul risque qu'on pourrait prendre c'est la requalification en bail commercial, c'est quelque chose qu'on comprend. »

### **Vote**

#### **Par 22 voix pour**

**7 voix contre :** Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy, M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme COLONNA D'ISTRIA Violaine (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert).

---

#### **N° 23/4. PATRIMOINE COMMUNAL – LOCATION MAISON SAINT JOSEPH**

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **N°23/5 PATRIMOINE COMMUNAL - RECYCLAGE FRICHE INDUSTRIELLE LA MALTERIE – PORTAGE FONCIER PAR L'EPF SMAF AUVERGNE**

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **N° 23/6. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COLLEGE JOSEPH HENNEQUIN ET LE CINEMA LE CHARDON**

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **N° 23/7 COMMANDE PUBLIQUE – SINISTRE GRELE 2022**

Adoptée à l'unanimité.

---

#### **N° 23/8. COMMANDE PUBLIQUE – LOCATION ET MAINTENANCE DES PARCS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES RELATIFS AUX COPIEURS MULTIFONCTIONS DE LA VILLE DE GANNAT**

Adoptée à l'unanimité.

---

**N° 23/9. FINANCES PUBLIQUES - DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL A PROJET FEDER 2023 - CREATION DU POLE CULTURE JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE**

**Intervention de M. Prevautat**

« Madame le Maire.

Je prends la parole car exceptionnellement nous allons voter contre votre demande de subvention. Je vais vous expliquer pourquoi dans la mesure où ce projet de création de pôle jeunesse et vie associative passe en premier au Conseil municipal. Cette cause aura pour conséquence la fermeture de 2 écoles.

Vous avez bien compris que nous sommes opposés strictement à la fermeture de nos écoles. Contrairement à ce que vous pouvez laisser entendre parfois dans la presse ou ailleurs, Madame, je vous rappelle que lorsqu'on a voté petite ville de demain et son corollaire l'ORT nous avons accepté le principe mais nous avons voté contre les propositions établies. Vous ne dites pas que le Conseil a approuvé le projet de suppression de l'école ; la majorité du Conseil a approuvé mais l'opposition elle ne l'acceptera jamais. Cela dit la conséquence de cette cause étant la suppression de nos écoles, vous comprenez que nous ne pouvons pas accepter de subventionner cette cause donc exceptionnellement nous voterons contre votre demande de subvention. »

**Réponse de Mme le Maire.**

« Je m'étonne d'avoir parlé de votre nom à la presse ! Y a-t-il d'autres prises de paroles. »

**Vote**

**Par 22 voix pour**

**5 voix contre :** Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVATAT Jean-François.

---

**N° 23/10. FINANCES PUBLIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION DETR – PROJET ADAP 2023**

Adoptée à l'unanimité.

---

**N° 23/11. FINANCES PUBLIQUES – SUBVENTION ASSOCIATION NATIONALE CULTURES DU MONDE ANCM**

Adoptée à l'unanimité.

*M. Frederick Bucharles n'ayant pas pris part au vote.*

---

**N° 23/12. MOTION DEMANDE LA DESINDEXATION DU PRIX DE L'ELECTRON DE L'ELECTRICITE SUR CELUI DE LA MOLECULE DE GAZ**

**Intervention de M. Prevautat.**

« Je me suis énervé en commission des finances parce que je ne supporte pas cette directive européenne qui évidemment aligne et indexe le prix de l'électron sur la molécule de gaz sachant que nous produisons notre électricité. Alors peut être selon des moyens dangereux selon certaines personnes c'est possible mais au moins, nous la produisons de manière décarbonée et souveraine. Les équipements sont amortis tellement amortis d'ailleurs qu'il faut penser sérieusement à les remplacer et je ne peux pas supporter qu'on soit soumis aux contraintes internationales pour une électricité qui est produite chez nous.

Vous pensez bien, sentiment partagé par mes collègues, il est évident que nous allons voter cette motion et si on pouvait la voter dix fois, on le ferait. »

Adoptée à l'unanimité.

---

**N° 23/13. MOTION CONCERNANT LES CONSEQUENCES DE LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE SUR LES COMPTES DE LA COMMUNE DE GANNAT**

**Intervention de M. Prevautat**

« S'agissant des conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune de Gannat, Madame le Maire le groupe J'aime Gannat va s'abstenir parce que nous estimons (comme nous l'avons dit dans le débat d'orientations budgétaires) la crise économique certes mais enfin il ne faut pas qu'elle ait bon dos non plus. On va s'abstenir d'autant plus qu'il y a des termes comme : renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement je pense que c'est un peu exagéré donc nous nous abstenons sur cette motion. »

**Vote**

22 voix pour

7 abstentions : Mme JEUDI Aline (porteur d'un pouvoir de Mme PERONNET Cathy), M. COULON Gérard, Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme COLONNA D'ISTRIA Violaine (porteur d'un pouvoir de M. MONTJOL Hubert).

---

**N° 23/14. MOTION CONCERNANT LA FERMETURE DE 2 CLASSES COLLEGE HENEQUIN A GANNAT – RENTREE SCOLAIRE 2023.**

**Intervention de M. Prevautat**

« Quant à la 3<sup>ème</sup> motion que nous avons découvert tout à l'heure concernant la fermeture de 2 classes du collège Hennequin, il est bien évident que nous allons la soutenir. »

Adoptée à l'unanimité.

---

**DIA**

---

**Questions orales**

---

**Article L 2121-19 du CGCT - Question orale à Madame la Maire pour la séance du vendredi 03 février 2023**

« Madame la Maire,

Vous avez le projet de « rationaliser » les bâtiments scolaires.

Ce projet vise, à la rentrée 2024, à fermer l'école élémentaire Jean-Jaurès et l'école maternelle du Champ de Foire et répartir les élèves à l'école Pasteur et à la maternelle Eugène Bannier. Nous constatons que ce projet est aujourd'hui bouclé, annoncé dans la presse, alors qu'aucun débat, aucun vote n'ont encore eu lieu en conseil municipal. Les fermetures ou fusions d'écoles relèvent pourtant de la compétence du conseil. Nous déplorons cette méthode de travail, qui tient totalement à l'écart les élus d'opposition et fait du conseil municipal une simple chambre d'enregistrement.

Sur le fond, nous avons un certain nombre de questions :

- Quels intérêts trouveront les élèves dans la mise en œuvre de ce projet ?
- Vous avez justifié ce projet, au départ, par la recherche d'économies : nous souhaitons en connaître le montant et avoir communication des études qui ont été menées pour les calculer.
- Vous avez également justifié ce projet par la nécessité de mettre fin à la « cohabitation », dans les locaux scolaires, entre élèves et membres d'association : nous souhaitons connaître les problèmes que cette « cohabitation » a suscité ces dernières années.
- Le coût des travaux à réaliser est estimé entre 1,5 et 1,7 million d'euros : nous souhaitons connaître le détail du programme d'investissement et le chiffrage des travaux
- Nous souhaitons également connaître les mesures qui seront prises : d'une part, pour organiser en toute sécurité les récréations de plus de 220 élèves dans la cour de l'école Pasteur, d'autre part, pour organiser le stationnement des parents lors des entrées/sorties, compte tenu que le besoin en stationnement aux abords des écoles sera considérablement accru. »

Aline JEUDI Pour les élus « J'♥ GANNAT »

---

#### **Réponse de Madame le Maire en séance.**

« Je vais compléter les informations par rapport à ce qui a été présenté en conseil municipal. Le sujet a été initié avec les occupants avant d'être débattu en commission.

On s'est dit qu'il fallait avancer. La proposition a été travaillée et présentée en commission éducation - jeunesse il y a quelques mois. La maîtrise d'œuvre n'a pu être lancée. On souhaite recueillir au préalable l'avis des occupants : enseignants et parents d'élèves afin d'élaborer un cahier des charges. On a engagé une démarche de concertation au préalable au projet.

Vous me posez des questions (cf question orale) : « quels sont les intérêts pour les élèves ? quels intérêts trouveront les élèves dans la mise en œuvre de ce projet ? Vous avez justifié ce projet au départ par la recherche d'économies. Nous souhaitons connaître le montant et avoir communication des études qui ont été menées pour les calculer. Vous avez également justifié ce projet par la nécessité de mettre fin à la cohabitation dans les locaux scolaires entre élèves et associations. Nous souhaitons connaître le détail du programme d'investissement et le chiffrage des travaux. Nous souhaitons également connaître les mesures qui seront prises pour organiser en toute sécurité des récréations de plus de 220 élèves dans la cour. Qu'en est-il du stationnement des parents lors des entrées et sorties compte tenu des besoins de stationnement aux abords des écoles. »

Je ne vais pas vous répondre de suite sur les récréations et le stationnement parce qu'on est en train de travailler justement avec les différents interlocuteurs. Il est trop tôt pour en parler.

On a la chance à Gannat d'avoir un directeur des services techniques qui est spécialisé dans le bâtiment et un pré chiffrage a été fait en fonction de ces compétences.

On a lancé notre cahier des charges et on va pouvoir travailler ensemble. Sur la philosophie, je crois l'avoir exprimé tout à l'heure en conseil. Et puis, je crois qu'elle a été aussi très bien expliquée lors de la commission.

### Prise de parole de Madame Jeudi.

« L'éducation est un droit qui permet l'émancipation. Avec la concentration des enfants sur un même site, vous allez de facto dégrader les conditions d'accès. Nous sommes inquiets et nous sommes opposés à ce projet. A quel moment parle-t-on de l'intérêt de l'enfant ? Vous démantelez un service public de qualité pour les enfants. Vous créez de l'insécurité aux abords de l'école. Vous cassez la vie des quartiers établis depuis des décennies. Vous éloignez les familles des écoles de proximité. Vous rajoutez des difficultés de stationnement. Vous allez favoriser la fermeture des classes et ça c'est mathématique, vous rajoutez des dépenses inconsidérées.

A ce propos vous avez de l'argent entre 1.5 million à 1.7 million pour ce projet. Mais où sont les projections de rénovation des écoles de notre ville ? On aurait de l'argent d'un côté mais pas de l'autre ? Alors les délais...dans quelles conditions les équipes éducatives vont-elles devoir travailler ? Chacun sait ici que notre ville est idéalement située entre 2 pôles d'activité et pourtant nous perdons des habitants. Notre population vieillit, on ferme des classes et maintenant des écoles. Que faites-vous Madame la Maire pour l'attractivité de notre ville après avoir réduit l'accès à la propriété par votre politique foncière ?

Vous cassez le service public de qualité pour une logique comptable. Pour les bienfaits des finances au détriment des enfants, vous transformez la mairie en syndicat de propriété et c'est cette même logique comptable qui va amener vos élus de droite à voter la réforme des retraites d'Emmanuel Macron. Madame la Maire, Madame la Conseillère Départementale, alors que l'Allier perd un lourd tribut à la baisse démographique avec 29 postes d'enseignants supprimés et 62 fermetures de classes à l'étude, vous encouragez à la fermeture. Vous êtes à contresens des élus qui eux se battent actuellement pour maintenir leur classe et qui savent bien qu'un service de proximité est essentiel à l'attractivité de leur commune. Qu'en pensent vos collègues à Jenzat, à Saint Germain de Salles et à Etroussat ? »

### Intervention de M. Prevautat

« C'est intéressant, je peux vous faire une démonstration mathématique de ce qui peut se passer en 2 minutes. »

« Imaginez à Jean Jaurès : 5 classes avec une moyenne de 22 élèves soit un total de 110 élèves. L'éducation nationale se pose des questions et regarde ce qui se passe quand le nombre d'élèves est inférieur à 25 par classe. Si elle supprime une classe, il y aura donc 4 classes et toujours 110 élèves. En divisant par 4, on arrive à une moyenne de 25,25 donc l'éducation nationale ne peut pas supprimer de classe.

Nous avons en moyenne 11 classes de 22 élèves à l'école Pasteur soit un total de 242 élèves. En supprimant une classe, il restera 10 classes avec en moyenne de 24.2 élèves soit un nombre inférieur à 25 donc l'éducation nationale fermera une classe. »

### Intervention de Mme le Maire

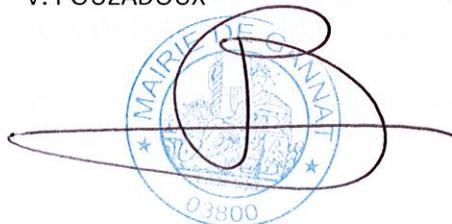
« Nous avons eu une belle démonstration ! J'ai bien noté tout ce que vous nous avez dit qui est complètement en contradiction avec ce qu'on vit sur le terrain avec le corps enseignant et les représentants des parents d'élèves. »

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

---

Le Maire,  
V. POUZADOUX



Le secrétaire de séance,  
Q. AMARGIER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Q. Amargier.